



Nations Unies

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur la septième session
(24-28 mai 2004)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2004
Supplément n° 11

Conseil économique et social
Documents officiels, 2004
Supplément n° 11

**Commission de la science
et de la technique au service
du développement**

**Rapport sur la septième session
(24-28 mai 2004)**



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Résumé

Le rôle de la science et de la technique dans le développement économique et social devient l'un des éléments les plus importants des politiques internationales en faveur du développement. La science et la technique jouent un rôle critique dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire de 2000. C'est dans ce contexte qu'à sa septième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné son thème de fond, « Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire ».

Cette session a donné à des décideurs, à des représentants de la société civile et d'organisations internationales et régionales, ainsi qu'aux membres de la Commission et à d'éminents spécialistes¹ la possibilité de sensibiliser à l'importance de la science et de la technique dans le développement et de recommander les politiques internationales et nationales qui devraient être mises en œuvre pour que la science et la technique contribuent réellement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a aussi été l'occasion de mettre en commun les expériences nationales, notamment celles qui concernent l'utilisation de la science et de la technique dans la lutte contre la pauvreté. Bien des pays en développement ont peu de chances de réaliser ces objectifs en l'absence d'une volonté politique claire de faire de la science et de la technique des priorités absolues dans leur programme national de développement. La Commission a identifié les mesures précises à prendre pour intégrer la science et la technique aux stratégies nationales de développement.

Le rôle de la science et de la technique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

La Commission a souligné la nécessité de renforcer les capacités scientifiques et techniques autochtones. Pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, les pays en développement devaient mobiliser efficacement les techniques simples et bien développées et avoir accès aux technologies nouvelles et émergentes, ce qui exigeait le transfert de techniques, la coopération technique et la mise en place d'une base scientifique et technique solide pour permettre le développement et l'adaptation des techniques en question à la situation locale. Il a

¹ Sir John Sulston, lauréat du prix Nobel, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Walter Lichem, Ambassadeur, Directeur général, Ministère autrichien des affaires étrangères; Calestous Juma, Coordonnateur du Groupe d'étude chargé des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la science, à la technologie et à l'innovation, et professeur à l'Université Harvard.

été suggéré que la question des droits de propriété intellectuelle soit réexaminée de manière à l'aborder sous un angle plus favorable au développement.

De l'avis de la Commission, les gouvernements devaient montrer qu'ils avaient la volonté politique de promouvoir le rôle de la science et de la technique dans le développement et qu'ils avaient conscience de ce rôle en portant les dépenses de recherche-développement dans ce domaine à au moins 1 % du produit intérieur brut (PIB) et encourager la recherche-développement, l'ingénierie et le travail de conception technique, notamment dans des domaines qui nécessitent l'assimilation des connaissances existantes sur les moyens de répondre aux besoins du développement national. Il a également été conseillé aux gouvernements d'utiliser des incitations financières et autres pour encourager la recherche-développement dans le secteur privé et les projets conjoints entre les sociétés privées et les instituts publics de recherche-développement.

La Commission a noté que, dans la plupart des pays en développement, les conseils scientifiques étaient généralement donnés sur une base ponctuelle et n'étaient donc pas au centre du processus décisionnel. Elle a souligné l'importance d'institutionnaliser ces conseils, notamment par la création d'organes consultatifs nationaux dans le domaine scientifique. En outre, il fallait mettre en place des mécanismes assurant la durabilité et l'impartialité de ces conseils. Elle a par ailleurs insisté sur le fait que le processus décisionnel devait être large, centré sur la population et associer de multiples parties prenantes.

La Commission a réaffirmé que, pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, les pays en développement devaient renforcer les capacités scientifiques et techniques autochtones en investissant davantage dans l'enseignement scientifique, la recherche et l'innovation ainsi que dans l'infrastructure. Il fallait encourager les universités publiques et les instituts de recherche à axer davantage leurs travaux sur le développement.

La Commission a également souligné l'importance de partenariats université/gouvernement/industrie, ainsi que le rôle majeur de la recherche scientifique, de l'innovation technique, du transfert de techniques et de la coopération technique dans la création de capacités scientifiques et techniques.

La Commission a réaffirmé le rôle important joué par les femmes et la nécessité de les associer au processus décisionnel.

Examinant la question de la création de capacités au moyen de partenariats et de réseaux, la Commission a réaffirmé l'importance des réseaux de recherche scientifique et des centres d'excellence, qui facilitaient le transfert de techniques et de savoir-faire et compensaient les effets néfastes de l'exode des cerveaux.

La Commission a rappelé que les projets ouverts et en collaboration qui visaient à créer des biens publics avaient fortement augmenté au cours des dernières années. Ces projets, souvent appelés régimes d'accès ouvert, comprennent les logiciels gratuits dont le code source est librement réutilisable; le projet du génome humain, la Toile mondiale, le consortium des polymorphismes de nucléotides simples, les revues universitaires et scientifiques ouvertes. Ces projets accessibles au public sont extrêmement importants en ce qu'ils augmentent la capacité des pays de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, il a été suggéré que la Commission, en collaboration avec d'autres partenaires, étudie la possibilité d'examiner les expériences relatives aux régimes d'accès ouvert et

organisent une réunion mondiale rassemblant de multiples parties prenantes sur cette question.

La Commission a souligné combien il importait de créer une culture de l'innovation chez les entrepreneurs. Les politiques scientifiques et techniques devaient épouser étroitement les politiques de développement industriel. Si le développement industriel s'opère avec succès, l'industrie demandera des apports scientifiques et techniques, créant ainsi une dynamique de l'innovation. La Commission a également insisté sur le fait qu'il fallait former des scientifiques et les récompenser. Pour appuyer l'innovation et renforcer la diffusion et la commercialisation des techniques, les gouvernements devaient encourager l'utilisation du capital-risque et autres intermédiaires financiers émanant de sources publiques et privées.

La Commission a par ailleurs souligné le rôle crucial des indicateurs et des points de référence techniques dans le suivi et l'évaluation des progrès.

Suivi et évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

La Commission était appelée à fonctionner en tant qu'instance mondiale pour l'échange des pratiques optimales et des leçons tirées des efforts accomplis par différents pays pour mettre la science et la technique au service de leurs objectifs de développement. À ce propos, elle a été priée d'établir, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres institutions qui s'efforcent de mettre la science, la technique et l'innovation au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, des mécanismes permettant d'examiner, d'évaluer et d'analyser en permanence les stratégies nationales appliquées pour réaliser ces objectifs, de manière à veiller à ce que la science et la technique y jouent un rôle central. À cette fin, la Commission a été invitée à examiner la faisabilité de la mise au point d'un outil fiable pour suivre les activités menées et établir des points de repère permettant de mesurer le progrès.

Étant donné que la plupart des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire doivent être atteints d'ici à 2015, la Commission a souligné le rôle crucial des indicateurs et des points de repère techniques dans le suivi et l'évaluation des progrès. Elle a fait observer que les paramètres existants sur les indicateurs scientifiques et techniques, tels que le montant des dépenses de recherche-développement et le nombre de demandes de licence, n'étaient pas nécessairement adaptés aux pays en développement et pouvaient même les amener à ne pas faire le bon choix.

La Commission a été invitée à étudier la faisabilité de mettre au point des indicateurs plus judicieux et plus utiles pour les pays en développement, mesurant, notamment, les liens entre les divers acteurs dans le système d'innovation, ainsi que la formation professionnelle des techniciens. À ce propos, elle a été priée d'examiner s'il était possible d'élaborer des indicateurs et des points de repère pour mesurer le progrès technique, analogues à ceux établis par l'Organisation de coopération et du développement économiques (OCDE) pour ses pays membres. Ces indicateurs et repères seraient publiés dans un rapport annuel mondial sur la technique au service du développement qui contiendrait aussi un examen des nouvelles techniques et des politiques connexes, ainsi qu'un exposé des pratiques optimales et des études de cas sur l'application de la science et de la technique en

vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Mise à jour chaque année, cette publication aiderait grandement les décideurs des pays en développement et illustrerait les liens importants qui unissent la science, la technologie et le développement.

La Commission a accueilli avec satisfaction la mise en commun des expériences nationales au moyen de la présentation de rapports de pays. Ses membres sont convenus qu'à l'avenir, les rapports et les débats devraient être axés sur les enseignements à tirer, en vue d'appliquer à d'autres pays les stratégies qui donnaient de bons résultats.

Les activités scientifiques et techniques dans le cadre du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales

Les participants ont réaffirmé le rôle et le mandat uniques de la Commission, seule instance de haut niveau des Nations Unies créée pour fournir des conseils de qualité au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sur les questions liées à la science et à la technique au service du développement. Le rôle premier de la Commission reste celui d'un groupe de réflexion qui étudie le rôle de la science et de la technique au service du développement, notamment les possibilités et les risques présentés par les technologies nouvelles et émergentes.

On a souligné l'importance du travail de la Commission concernant son réseau pour la science et la technique au service du développement² et l'outil de mesure dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC)³. La Commission a préconisé la mise au point d'outils analogues pour permettre aux décideurs des pays en développement de partager leurs données d'expérience et de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Il a été généralement convenu qu'il fallait s'employer à diffuser plus largement le travail de la Commission auprès des gouvernements nationaux et associer activement d'autres parties prenantes au processus de développement pour aider la Commission à s'acquitter de sa tâche. À cet égard, une équipe spéciale a été créée pour étudier les moyens d'améliorer le travail de la Commission. Son rapport servira de base au rapport de la Commission sur ses méthodes de travail, qui sera présenté au Conseil économique et social d'ici à 2005 au plus tard.

Étant donné le travail considérable consacré aux questions liées au transfert de technologies, qui est d'une importance cruciale pour les pays en développement, les membres de la Commission sont convenus que celle-ci devrait étudier les moyens de contribuer davantage au débat dans ce domaine. Plusieurs participants ont mis l'accent sur le problème de l'exode des cerveaux et prié la Commission de s'employer davantage à aider les pays en développement à trouver des moyens de gagner des cerveaux au lieu d'en perdre.

² <<http://www.unctad.org/stdev>>.

³ Voir ICT benchmarking tool product report (New York et Genève, 2003). Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.unctad.org/stdev/ictbenchmark>>. Le rapport est disponible à l'adresse suivante : <www.gtz.de/ICT-PrivateSector/> (UN, ICTs, Benchmarking, Tool. Consulté le 23 juin 2004).

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	1
A. Projet de résolution	1
Science et technique au service du développement	1
B. Projets de décision	5
Contribution de la Commission de la science et de la technique au service du développement au débat de haut niveau du Conseil économique et social	5
Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa septième session et ordre du jour provisoire et documentation de la huitième session de la Commission	5
C. Décision portée à l'attention du Conseil	6
Décision 7/101. Rapport du Secrétaire général intitulé « Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire »	6
II. Thème de fond : « Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire », une attention particulière étant accordée aux politiques et mesures propres à : a) améliorer le cadre directif de l'application de la science et de la technique au développement; b) renforcer la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans les pays en développement; c) renforcer les institutions d'appui technologique et les mécanismes consultatifs scientifiques; et d) promouvoir un accès universel et abordable à l'Internet	7
III. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa sixième session ordinaire	10
IV. Présentation de rapports de pays	11
V. Élection du Président et des autres membres du Bureau pour la huitième session de la Commission	12
VI. Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la huitième session de la Commission	13
VII. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa septième session	14
VIII. Organisation de la session	15
A. Ouverture et durée de la session	15
B. Participation	15
C. Élection du Bureau	15
D. Ordre du jour et organisation des travaux	15
E. Documentation	16
Annexe	
Liste des documents dont la Commission était saisie à sa septième session	18

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de résolution

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

Science et technique au service du développement*

I. Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Le Conseil économique et social,

Accueillant avec satisfaction le travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur le thème « Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire », et prenant note des conclusions qui s'en sont dégagées qui sont, notamment, des suivantes :

1. La plupart des pays en développement ont peu de chances de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en l'absence d'une volonté politique claire de donner la priorité absolue à la science et à la technique dans leur programme de développement;

2. Bien des pays en développement manquent de bases scientifiques et techniques solides. Dans un grand nombre de ces pays, les institutions scientifiques et techniques et les systèmes nationaux d'innovation sont fragmentés et mal coordonnés et il y a peu de liens entre eux et le secteur privé. Il faut examiner et analyser d'urgence les politiques nationales en matière de science, de technique et d'innovation et les cadres institutionnels et juridiques, notamment les organes et mécanismes consultatifs, pour veiller à ce qu'ils servent réellement les besoins du développement;

3. L'absence d'une base scientifique et technique solide résulte non seulement de l'insuffisance des ressources humaines et financières, mais aussi d'une méconnaissance du rôle critique de la science et de la technique dans le développement, ainsi que du manque de cohérence des méthodes adoptées pour établir cette base et des politiques suivies pour répondre aux besoins nationaux et disposer des ressources humaines et en capital nécessaires;

4. Afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, les pays en développement doivent avoir accès aux techniques nouvelles et émergentes, ce qui exige un transfert de techniques, une coopération technique et la constitution et la promotion de capacités scientifiques et techniques propres à leur permettre de participer au développement de ces techniques et à leur adaptation à la situation locale;

* Pour l'examen de la question, voir chap. II.

5. La promotion du développement et des applications des techniques nouvelles et émergentes, plus particulièrement de la biotechnologie et des technologies de l'information et des communications ainsi que des techniques biomédicales et environnementales, augmentera les chances de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement tout en réduisant le coût des activités menées à cette fin;

6. La constitution de partenariats université/gouvernement/industrie et de réseaux est essentielle pour créer des capacités scientifiques et techniques et encourager l'adoption de stratégies et les progrès dans ce domaine. Les parcs scientifiques et techniques, les pépinières d'entreprises et les organismes d'appui à l'innovation sont des mécanismes efficaces de promotion des partenariats université/gouvernement/industrie et de l'entrepreneuriat;

7. L'écart actuel entre le Nord et le Sud pour ce qui est de la création et de l'application des techniques nouvelles et émergentes et de leur contribution au développement économique et social constitue un « fossé technique » qui doit être comblé pour que les pays en développement puissent participer réellement à une société mondiale du savoir qui ne fait pas d'exclus;

8. Les États doivent investir dans des universités et des instituts de recherche financés par des fonds publics pour améliorer l'infrastructure et la qualité de l'éducation et mettre en valeur les ressources humaines. Afin d'accroître l'impact des investissements, les gouvernements devraient envisager de lier le financement des universités aux résultats qu'elles obtiennent en matière d'enseignement et de recherche;

9. En dépit des efforts de divers organismes de développement, la pauvreté continue de sévir dans de nombreuses régions du monde. Il faut coordonner les programmes de coopération technique et suivre les progrès réalisés pour assurer la cohérence des politiques et améliorer la situation économique et sociale des pauvres;

10. Les dernières années ont été marquées par une augmentation rapide du nombre de projets ouverts et en collaboration visant à créer des biens publics. Ces projets sont extrêmement importants en ce qu'ils influent sur la capacité des pays de réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹;

Décide de faire les recommandations ci-après aux gouvernements et à la Commission de la science et de la technique au service du développement, pour examen :

- a) Les gouvernements sont encouragés à prendre les mesures suivantes :
 - i) Manifester leur volonté politique en portant les dépenses de recherche-développement dans les domaines scientifique et technique à au moins 1 % du produit intérieur brut et encourager la recherche-développement, l'ingénierie et le travail de conception technique, notamment dans les domaines qui nécessitent l'assimilation des connaissances existantes sur les moyens de répondre aux besoins du développement national;
 - ii) Établir des organes consultatifs nationaux ou les renforcer, et les relier plus étroitement pour qu'ils fournissent systématiquement et de manière

¹ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

institutionnelle des conseils scientifiques et techniques aux diverses branches du gouvernement chargées de coordonner et de mettre en œuvre les stratégies de développement;

iii) Adopter des mesures d'incitation fiscales et autre pour encourager la recherche-développement dans le secteur privé et les projets conjoints entre sociétés privées et instituts publics de recherche-développement;

iv) Renforcer les universités et les instituts de recherche, développer des centres d'excellence dans les domaines de la science et de la technique et les encourager à contribuer au développement national;

v) Accroître l'investissement dans l'enseignement scientifique et technique, notamment aux niveaux tertiaire et professionnel, et adopter des mesures concrètes pour que les filles et les femmes soient plus nombreuses dans les disciplines scientifiques et d'ingénierie et pour qu'elles soient présentes dans les domaines scientifique et technique, notamment à des postes de responsabilité;

vi) Adopter des mesures spéciales pour attirer et retenir les jeunes scientifiques et techniciens de talent, nouer des liens étroits avec les scientifiques et les ingénieurs expatriés et les encourager à participer au développement national;

vii) Diffuser et commercialiser plus largement la technique en encourageant les initiatives faisant appel au capital à risque et autres formes d'intermédiaires financiers appuyant l'innovation publique et privée, et créer des institutions de facilitation, comme des parcs scientifiques et des pépinières de techniques;

ix) Étudier la manière dont les projets de développement ouverts pourraient renforcer l'infrastructure scientifique et technique;

x) Sensibiliser le public à l'importance de la science et de la technique dans le développement et, en particulier, aux avantages, aux possibilités et aux risques liés aux techniques nouvelles et émergentes;

b) La Commission de la science et de la technique au service du développement, dans le cadre de son mandat de coordination des activités scientifiques et techniques du système des Nations Unies, est invitée à :

i) Nouer des liens avec les organismes scientifiques et techniques nationaux dans chaque pays, pour promouvoir le réseautage, mettre en commun les expériences nationales, faciliter la formation et accroître l'impact de ses travaux. À ce propos, la Commission est invitée à mettre en place un réseau international d'instituts scientifiques et techniques, englobant des commissions scientifiques et techniques nationales et d'autres parties prenantes au développement, comme les centres internationaux de recherche du système de Trieste. Cette nouvelle association se réunirait chaque année en liaison avec les sessions ordinaires de la Commission;

ii) Créer, en collaboration avec le Programmes des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes qui s'emploient à mettre la science, la technique et l'innovation au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, des mécanismes permettant d'examiner, d'évaluer et d'analyser en permanence les stratégies nationales mises en œuvre

pour réaliser ces objectifs de manière à veiller à ce que la science et la technique y jouent un rôle central; à cette fin, la Commission est invitée à examiner la faisabilité de la mise au point d'un outil fiable pour suivre la mise en œuvre des activités menées et mesurer les progrès accomplis;

iii) Étudier la possibilité de prendre de nouvelles initiatives associant des partenaires de développement importants, tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique², afin de renforcer la collaboration Sud-Sud et Nord-Sud dans les domaines de la science et de la technique;

iv) Étudier la faisabilité d'établir et de produire chaque année un rapport mondial sur la technique et le développement qui contiendrait : des indicateurs et des repères permettant de mesurer les résultats obtenus; un examen des nouvelles techniques et des politiques connexes; et un exposé des pratiques optimales et des études de cas sur les applications de la science et de la technique au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

v) Dans le cadre du Réseau pour la science et la technique au service du développement³, donner aux pays en développement la possibilité d'échanger des informations sur les bons résultats obtenus et les leçons tirées de l'action qu'ils ont menée au niveau national pour que la science et la technique contribuent à répondre aux besoins du développement;

vi) Interagir étroitement avec l'Équipe spéciale des Nations Unies pour les technologies de l'information et des communications, l'Union internationale des télécommunications et les commissions régionales pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des plans d'action nationaux à l'appui de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration de principes et le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information, et contribuer à la préparation de la deuxième phase de ce sommet qui aura lieu à Tunis en novembre 2005.

II. Nouveaux thèmes de fond et autres activités

La Commission de la science et de la technique au service du développement,

Sachant que la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire implique une réorientation importante dans l'utilisation des politiques en matière de science, de technique et d'innovation pour veiller à ce qu'elles servent les besoins du développement, notamment la réduction de la pauvreté,

Sachant également que des organes consultatifs nationaux sont essentiels pour fournir systématiquement et de manière institutionnelle des conseils scientifiques et techniques à l'exécutif et aux autres branches du Gouvernement chargées de la coordination et de la mise en œuvre de stratégies de développement,

Prenant note du Plan d'action et de la Déclaration de principes adoptés par le Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est tenu à Genève en décembre 2003⁴,

² A/57/304, annexe.

³ <<http://www.unctad.org/stdev>>.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <<http://www.itu.int/wsis/>>.

Décide de retenir comme thème de fond pour la période intersessions 2004-2005 « La promotion de la science et de la technique, la fourniture de conseils scientifiques et techniques et les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement fixés au niveau international et énoncés dans la Déclaration du Millénaire », et considère que l'accent devrait être mis sur au moins trois domaines clés : l'interaction mutuelle et l'interdépendance de l'enseignement scientifique et technique et de la recherche-développement; la mise en place d'infrastructures en tant que fondements du développement scientifique et technique; et la promotion d'activités lucratives dans le cadre du développement général et de celui des entreprises, en particulier au moyen des techniques existantes et nouvelles, notamment des techniques de l'information et de la communication et de la biotechnologie.

B. Projets de décision

2. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Contribution de la Commission de la science et de la technique au service du développement au débat de haut niveau du Conseil économique et social*

Le Conseil économique et social prend note, lors de son débat de haut niveau consacré sur le thème « Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 » de la contribution de la Commission de la science et de la technique au service du développement à cette question, qui a fait l'objet du thème de fond de sa septième session en 2004, intitulé « Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire », et encourage toutes les parties prenantes à examiner les recommandations contenues dans le rapport de la Commission sur les travaux de cette session.

Projet de décision II

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa septième session et ordre du jour provisoire et documentation de la huitième session de la Commission**

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa septième session;

* Pour l'examen de la question, voir chap. II.

** Pour l'examen de la question, voir chap. VI.

b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation ci-après de la huitième session.

Ordre du jour provisoire et documentation de la huitième session de la Commission

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Thème de fond : « La promotion de la science et de la technique, la fourniture de conseils scientifiques et techniques et les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement fixés au niveau international et énoncés dans la Déclaration du Millénaire ».

Documentation

Rapport du Secrétaire général

3. Note sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa septième session et les progrès réalisés en la matière.

Documentation

Note du Secrétariat

4. Présentation de rapports de pays.
5. Contribution d'organisations internationales aux travaux de la Commission.
6. Méthodes de travail de la Commission.
7. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la neuvième session de la Commission.
8. Ordre du jour provisoire et documentation de la neuvième session de la Commission.
9. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa huitième session.

C. Décision portée à l'attention du Conseil

3. La décision ci-après, adoptée par la Commission de la science et de la technique au service du développement, est portée à l'attention du Conseil économique et social :

Décision 7/101

Rapport du Secrétaire général intitulé « Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire »

La Commission de la science et de la technique au service du développement prend note du rapport du Secrétaire général intitulé « Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire » (E/CN.16/2004/2).

Chapitre II

Thème de fond : « Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire », une attention particulière étant accordée aux politiques et mesures propres à : a) améliorer le cadre directif de l'application de la science et de la technique au développement; b) renforcer la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans les pays en développement; c) renforcer les institutions d'appui technologique et les mécanismes consultatifs scientifiques; et d) promouvoir un accès universel et abordable à l'Internet

1. La Commission a examiné le point 2 de l'ordre du jour de ses 1^{re} à 5^e séances et de ses 7^e à 9^e séances, du 24 au 28 mai 2004. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire » (E/CN.16/2004/2).

2. De sa 1^{re} à sa 5^e séance, du 24 au 26 mai, la Commission a débattu de la question.

3. À la 1^{re} séance, le 24 mai, des déclarations ont été faites par les spécialistes invités ci-après : John Sulston, lauréat du prix Nobel de médecine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Walter Lichem, Ambassadeur, Directeur général, Ministère autrichien des affaires étrangères; Calestous Juma, Coordonnateur du Groupe d'étude chargé des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la science, à la technologie et à l'innovation et professeur à l'Université Harvard.

4. À la même séance, les spécialistes invités ont répondu aux questions posées par les délégations des pays suivants : Autriche, Cameroun, Soudan, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Philippines.

5. À la 2^e séance, le 24 mai, la Commission a entendu des déclarations liminaires du Président et du Chef de la Section de la science et de la technologie de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

6. À la même séance, Jean-Marie Leclerc, Directeur général du Centre des technologies de l'information de l'État de Genève, s'est adressé à la Commission.

7. Toujours à la 2^e séance, des déclarations ont été faites par les personnalités ci-après qui avaient été invitées à s'adresser à la Commission sur le thème du renforcement de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée dans les pays en développement et du réseau scientifique international : Claudio Moreno, Ambassadeur, coordonnateur général de la candidature de Trieste à Expo 2008, Ministère des affaires étrangères, Italie; Maria Cristina Pedicchio, Présidente, Parc scientifique de Trieste, Italie; Arturo Falaschi, Directeur général, Centre international de génie génétique et de biotechnologie, Trieste, Italie; Stanislav Miertus, Centre international des sciences et des techniques de pointe, Organisation

des Nations Unies pour le développement industriel; Pierpaolo Ferrante, Directeur de projet, Défi Trieste Expo 2008.

8. À la même séance, ces orateurs ont répondu aux questions soulevées par les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Éthiopie, de la Sierra Leone et de Sri Lanka.

9. À la 3^e séance, le 25 mai, des déclarations ont été faites par les personnalités ci-après qui avaient été invitées à s'adresser à la Commission sur le thème du renforcement des institutions d'appui à la technique et de la création de capacités humaines : Hameed Ahmed Khan, Directeur exécutif, Commission de la science et de la technique aux fins du développement durable dans le Sud; Mohammad Taeb, coordonnateur pour la science et la technique, Institut d'études avancées de l'Université des Nations Unies.

10. À la même séance, ces orateurs ont répondu aux questions posées par les délégations des pays suivants : Autriche, Allemagne, Inde, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Lesotho, Cameroun, Maroc, Philippines, Chili, République islamique d'Iran, Ghana, Chine et Italie, ainsi que par le Président et les représentants de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

11. À la 4^e séance, le 25 mai, des déclarations ont été faites par les personnalités ci-après qui avaient été invitées à s'adresser à la Commission sur le thème de l'amélioration du cadre directif pour l'application de la science et de la technique au développement : Haji Abdul Aziz bin Abdul Manan, Secrétaire général de l'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique; M. Dhesigen Naidoo, Directeur général adjoint, Ministère de la science et de la technique, Afrique du Sud.

12. À la même séance, ces orateurs ont répondu aux questions posées par les délégations des pays suivants : Autriche, Angola, Roumanie, Thaïlande, Italie, Sierra Leone, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Cameroun, Ghana, Maroc et Éthiopie, ainsi que par le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

13. À la 5^e séance, le 26 mai, des déclarations ont été faites par les représentants du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Décision prise par la Commission

Science et technique au service du développement

14. À la 8^e séance, le 27 mai, le Vice-Président de la Commission qui faisait aussi office de Rapporteur, Vijaya Kumar (Sri Lanka), a fait une déclaration au sujet d'un projet de résolution intitulé « La science et la technique au service du développement », qui avait été présenté par le Président dans un document officieux.

15. À sa 9^e séance, le 28 mai, la Commission a été informée que ce projet de résolution, tel qu'il avait été modifié au cours de consultations officieuses, n'avait aucune incidence sur le budget-programme.

16. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Roumanie, de l'Autriche, de l'Inde et du Maroc et par l'observateur de la Zambie, et par le Rapporteur, qui a répondu aux questions posées.

17. Toujours à sa 9e séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social d'adopter le texte du projet de résolution, tel qu'il avait été modifié (voir chap. I, sect. A).

**Contribution de la Commission de la science et de la technique
au service du développement au débat de haut niveau
du Conseil économique et social**

18. À la 8e séance, le 27 mai, le Vice-Président de la Commission qui faisait également office de Rapporteur, Vijaya Kumar (Sri Lanka), a fait une déclaration concernant un projet de décision intitulé « Contribution de la Commission de la science et de la technique au service du développement au débat de haut niveau du Conseil économique et social », qui avait été présenté par le Président dans un document officieux.

19. À sa 9e séance, le 28 mai, la Commission a été informée que le projet de décision n'avait pas d'incidence sur le budget-programme.

20. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social d'adopter le texte du projet de décision (voir chap. I, sect. B, projet de décision I).

**Rapport du Secrétaire général intitulé « Mettre les applications de la science
et de la technique au service des objectifs de développement
énoncés dans la Déclaration du Millénaire »**

21. À sa 9e séance, le 28 mai, sur la proposition du Président, la Commission a décidé de prendre note du rapport du Secrétaire général présenté au titre du point 2 de l'ordre du jour. (voir chap. I, sect. C, décision 7/101).

Chapitre III

Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa sixième session ordinaire

1. La Commission a examiné le point 3 de l'ordre du jour à sa 5^e séance, le 26 mai 2004. Elle était saisie d'une note du Secrétariat sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa sixième session (E/CN.16/2004/3).
2. À la même séance, le Chef de la Section de la science et de la technologie de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait une déclaration liminaire et a répondu aux questions posées par les délégations des pays suivants : Cameroun, Inde, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Maroc, Chine, Roumanie et Ghana.

Chapitre IV

Présentation de rapports de pays

1. La Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour à sa 6^e séance, le 26 mai 2004, et a entendu à cette occasion une déclaration liminaire du Président.
2. À la même séance, des exposés ont été faits par les représentants des pays suivants : Roumanie, Maroc, Philippines, Inde, Ghana, Fédération de Russie et République islamique d'Iran.
3. Toujours à la 6^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Philippines, Éthiopie, République islamique d'Iran, Bolivie, Maroc, Thaïlande, Autriche, Roumanie, Lesotho, Chine, Italie et Sierra Leone.

Chapitre V

Élection du Président et des autres membres du Bureau pour la huitième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 5 de l'ordre du jour à ses 7^e et 8^e séances, le 27 mai 2004, lors desquelles elle a élu par acclamation le Président et les autres membres du Bureau pour sa huitième session :

Président :

Bernd Michael Rode (Autriche)

Vice-Présidents :

Hamid Bouabid (Maroc)

Jin Ju (Chine)

Rolanda Predescu (Roumanie)

Arnoldo Ventura (Jamaïque)

Chapitre VI

Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la huitième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 9^e séance, le 28 mai 2004. Elle était saisie d'un document officieux contenant le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de la huitième session, qui a été présenté et modifié oralement par le Chef de la Section de la science et de la technologie de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
2. Des déclarations ont été faites par les représentants du Maroc, de l'Italie, de l'Autriche, du Soudan, de la Sierra Leone et de la Roumanie.
3. À la même séance, le Président ainsi que le Chef de la Section de la science et de la technologie de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Secrétaire de la Commission ont répondu aux questions posées.
4. Toujours à la 9^e séance, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de sa huitième session, tel qu'il avait été modifié oralement, et en a recommandé le texte au Conseil économique et social, pour adoption (voir chap. I, sect. B, projet de décision II).

Chapitre VII

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa septième session

1. À la 9^e séance, le 28 mai 2004, le Vice-Président de la Commission qui faisait également office de Rapporteur, Vijaya Kumar (Sri Lanka), a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa septième session (E/CN.16/2004/L.1).
2. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération de Russie, de l'Italie, du Soudan, de l'Autriche, de la Slovaquie et de la Sierra Leone.
3. À la même séance, le Rapporteur, ainsi que le Chef de la Section de la science et de la technologie de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Secrétaire de la Commission ont répondu aux questions soulevées.
4. Toujours à la 9^e séance, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa septième session et a chargé le Rapporteur d'en établir la version définitive.

Chapitre VIII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement a tenu sa septième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 24 au 28 mai 2004; elle a tenu 9 séances (1^{re} à 9^e séances).
2. La session a été ouverte par le Président, Arnaldo Ventura (Jamaïque), qui a également prononcé une déclaration liminaire.
3. À la 1^{re} séance, le 24 mai, le Secrétaire général adjoint de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait une déclaration.

B. Participation

4. Ont participé à la session les représentants de 27 États membres de la Commission. Y ont assisté également des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres. La liste des participants figure dans le document E/CN.16/2004/INF/1.

C. Élection du Bureau

5. À la 10^e séance de sa sixième session, le 9 mai 2003, la Commission avait élu par acclamation le Bureau de sa septième session, composé comme suit :

Président :

Arnaldo Ventura (Jamaïque)

Vice-Présidents :

Galina Butovskaya (Biélorus)

Vijaya Kumar (Sri Lanka)

Jesús Martínez Frias (Espagne)

Zacharie Perevet (Cameroun).

6. À la 1^{re} séance de sa septième session, le 24 mai 2004, la Commission a confié les fonctions de rapporteur à M. Vijaya Kumar (Sri Lanka), Vice-Président.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

7. À sa 1^{re} séance, le 24 mai 2004, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire et a approuvé l'organisation des travaux, présentés dans le document E/CN.16/2004/1, tels que modifiés. L'ordre du jour modifié se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Thème de fond : « Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire », une attention particulière étant accordée aux politiques

et mesures propres à : a) améliorer le cadre directif de l'application de la science et de la technique au développement; b) renforcer la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans les pays en développement; c) renforcer les institutions d'appui technologique et les mécanismes consultatifs scientifiques; d) promouvoir un accès universel et abordable à l'Internet.

3. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa sixième session ordinaire.
4. Présentation de rapports de pays.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la huitième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la huitième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa septième session.

E. Documentation

8. À sa septième session, la Commission était saisie des documents dont la liste figure en annexe au présent rapport.

Mesures prises par la Commission

Méthodes de travail de la Commission

9. À sa 5^e séance, le 26 mai, après avoir entendu des déclarations des représentants du Chili, de la Sierra Leone, de l'Italie, de la Bolivie et du Ghana, ainsi que des observateurs de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Zambie, la Commission a créé une équipe spéciale sur la diffusion de ses recommandations et leur impact sur le développement national, qui sera présidée par le représentant de l'Inde.

10. À la 7^e séance, le 27 mai, le Chef de la Section de la science et de la technologie de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait une déclaration et répondu aux questions soulevées par les délégations des pays suivants : Philippines, Zambie, Sierra Leone, Chine, Roumanie, Maroc, Autriche, Ghana, Soudan, Allemagne, Italie et Lesotho.

11. À la même séance, le représentant de l'Université des Nations Unies a fait une déclaration.

12. À la 8^e séance, le 27 mai, le représentant de l'Inde a fait rapport sur les résultats des travaux de l'équipe spéciale sur la diffusion et l'impact des recommandations de la Commission et leur impact sur le développement national.

13. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Autriche, du Maroc, du Lesotho, du Soudan, du Ghana, de la Sierra Leone, de l'Inde et de la Slovaquie, et par l'observateur de la Zambie.

14. Toujours à la 8^e séance, des représentants de la Section de la science et de la technologie de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont répondu aux questions posées.

15. À la même séance, la Commission a décidé d'intégrer les recommandations de l'équipe spéciale et les observations y relatives dans un rapport qui lui serait soumis à sa prochaine session en application de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale.

Annexe

Liste des documents dont la Commission était saisie à sa septième session

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.16/2004/1	1	Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux
E/CN.16/2004/2	2	Rapport du Secrétaire général : mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire
E/CN.16/2004/3	3	Note du Secrétariat sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa sixième session
E/CN.16/2004/L.1	7	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa septième session
E/CN.16/2004/CRP.2	4	Rapports de pays

